MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 7 décembre 2002, à 16 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sacha Ding, Mme Vanessa Ischi Kaplan* et *M. François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger,* maire, *M. Christian Ferrazino,* vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade* et *Manuel Tornare,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 7 décembre 2002, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B)[1].

Suite du deuxième débat

Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif (suite).
Page 67, cellule 310660, Centres d'art,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Mamco, page jaune 134) (suite).

Le président. Nous poursuivons la discussion sur l'amendement présenté par l'Entente et demandant une diminution de 500 000 francs de la subvention de la Ville au Musée d'art moderne et contemporain (Mamco). L'ancien montant est de 3 106 290 francs et le nouveau montant serait de 2 606 290 francs.

M. Bernard Lescaze (R). Je remercie le conseiller administratif d'avoir apporté lors de la séance précédente un certain nombre de précisions tout à fait intéressantes sur le sujet concerné ici, qui me confirment dans l'idée qu'il faut que nous fassions confiance au Mamco quant au respect des conventions signées. Cependant, des réponses précises aux questions posées devront être données assez rapidement.

Il est parfois coutume de faire des évaluations et il convient que celles-ci le soient d'une manière indépendante. En effet, nous constatons que, depuis plusieurs années et notamment en ce qui concerne les locaux, la Ville a fourni un

[1] Rapports, 3571, 3857.

effort important pour ce musée. L'Etat n'a pas du tout fait le même effort, mais il commence à le faire; félicitons-nous-en!

Quant à la question comptable des 500 000 francs qui proviendraient, pour une année, d'un autre fonds, je laisse à M. Bonny le soin de dire ouvertement ce qu'il en pense et s'il retire ou non cet amendement que, pour notre part, nous ne pouvons pas soutenir à ce stade de l'information reçue et de la discussion concernant le Mamco.

J'aimerais cependant ajouter à l'intention de M. Paillard que, par contre, je ne saurais partager son idéologie postmoderne consistant à dire que tout se vaut, que l'on ne pourrait porter aucun jugement sur rien, que toutes les idées – même les plus absurdes – se valent. Il sait très bien que ce n'est pas le cas et, pour les œuvres d'art, il s'agit exactement de la même chose. Je ne crois pas qu'une politique culturelle de la Ville de Genève doive être, comme il semble vouloir le prétendre, une simple politique du tiroir-caisse où, comme avec une caisse enregistreuse, cela sonne et l'argent tombe.

Le président. Monsieur Lescaze, je vous prie de m'excuser, mais il y a une personne qui photographie depuis la tribune du public, et cela est interdit.

M. Bernard Lescaze. Je revendique hautement ici le droit d'estimer que telle œuvre, telle démarche artistique est intéressante et intelligente, ou que nous avons au contraire de sérieux doutes sur la solidité de telle autre. J'ai entendu tout à l'heure le préopinant M. Paillard dire clairement que nous n'avions pas à émettre de jugements de valeur. Je n'en ai pour ma part pas émis, mais je persiste à penser que nous avons parfaitement le droit, et même le devoir, d'imaginer ce que peut être le présent culturel – et peut-être aussi l'avenir – de cette ville. Sur ce point, je serai particulièrement intransigeant, car je refuse qu'on imagine que les autorités municipales soient simplement des distributeurs de billets.

M. Didier Bonny (DC). Après les différentes explications qui nous été données par M. Vaissade et qui nous ont partiellement convaincus et voulant montrer par notre attitude que l'Entente n'est pas butée, après consultation des chefs de groupe, nous retirons notre amendement. *(Quelques applaudissements.)*

M. Georges Queloz (L). Tout d'abord, je voudrais préciser que je souhaite que les artistes aient la liberté de faire ce qu'ils veulent. Mais les prendre en otage et essayer de culpabiliser tous ceux qui soi-disant n'aiment pas leurs œuvres,

n'ont rien compris ou sont des gens d'extrême droite, je regrette, cela s'appelle de la manipulation de cerveaux, et nous sommes malheureusement sur cette voie.

On constate aujourd'hui – c'est d'ailleurs la raison qu'a invoquée M. Bonny pour retirer cet amendement – que nous devons faire face à la politique du fait accompli, c'est-à-dire que le montant de cette subvention au Mamco est pratiquement déjà dépensé. Le problème est là. Je me suis laissé dire que l'engagement de l'Etat – je voudrais bien recevoir une précision sur ce point – à hauteur de 1,2 million de francs s'étalait sur une durée de trois ans. Je demande que l'on m'apporte des précisions à ce sujet.

Ce qui nous intéresse, nous, les libéraux, n'est pas de condamner ou pas ce musée – si encore c'était un musée, mais il s'agit plutôt d'une *Kunsthalle*, comme on dirait en allemand. La vocation du Mamco constitue un doublon avec ce qui se fait à la Maison des arts du Grütli, au centre de Saint-Gervais, à Attitudes, et le problème est pour nous de mettre tout cela sous un même toit. C'est la raison pour laquelle, comme cela a été le cas à la séance précédente à propos du cinéma, la question n'est pas d'accorder, par exemple, plus ou moins 700 000 francs pour le cinéma, mais de savoir selon quelles règles du jeu on distribue l'argent. Il ne faut pas dire: «Voilà, maintenant il y a 700 000 francs dans la tirelire, venez et servez-vous», mais avoir des projets.

Si nous subventionnons un domaine, nous savons dès le départ ce que nous voulons. Ce sont quand même les deniers du citoyen qui nous sont confiés, et nous ne pouvons pas en faire n'importe quoi.

M^me^ Renate Cornu (L). On a beaucoup remis en question la qualité des prestations du Mamco, l'efficacité de sa cellule pédagogique, la pertinence de ses choix en matière d'expositions. Cependant, pour la toute première fois, le public de demain, c'est-à-dire les jeunes, est confronté grâce à ce musée à l'art d'aujourd'hui par des artistes professionnels et des historiens de l'art. Cela, c'est une référence, parce que, demain, ce public-là saura, quand il va dans un musée, de quoi il est question et pourquoi les artistes ont suivi telle ou telle démarche.

Deuxièmement, depuis son ouverture, le Mamco est de plus en plus cité comme référence par les médias d'ici et d'ailleurs, car sa réflexion sur l'art de notre temps fait mouche.

Troisièmement, toutes les villes disposent actuellement de collections contemporaines saluées par les amateurs et professionnels; seule Genève semble vouloir traîner la patte pour admettre l'importance et le potentiel d'attractivité de l'art contemporain. Jamais nous n'aurons un Musée Guggenheim, ni un projet d'architecture comme celui du musée de Bilbao, et je le regrette bien; mais ayons

au moins un projet qui se rapproche d'un musée comme ceux qui existent déjà à Berne, à Zurich ou à Bâle! Nous souhaitons aujourd'hui un Mamco qui enthousiasme le public. D'ailleurs il est ludique, il interpelle, ce dont le public se réjouit.

Il serait temps aujourd'hui de donner au Mamco les moyens de commencer une collection autonome. Pourquoi ne pas imaginer qu'une partie de la subvention qui lui est octroyée serve à ce but?

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Rassurez-vous, je vais être très bref, car j'aimerais simplement faire deux remarques. Monsieur Lescaze, quand je vous disais lors de la séance précédente que vous émettiez un jugement de valeur, c'est parce que vous faisiez semblant de ne pas en émettre un; vous disiez que ce n'était pas un jugement de valeur, mais vous en portiez un tout de même. C'est sur ce point-là que je vous reprenais.

Que les jugements de valeur soient extrêmement souhaitables quand on visite une exposition d'art moderne ou autre, nous le soutenons. Je suis certain que la direction du Mamco espère des réactions quand elle organise une exposition. C'est cela qui crée une sorte de caisse de résonance, car c'est ainsi que l'art – qu'il soit contemporain ou non – entre d'une certaine manière en dialogue avec les personnes à qui il est proposé. Les jugements de valeur sont donc évidemment les bienvenus dans ce cadre.

Par contre, ce qui ne serait pas souhaitable, ce serait que, dans ce domaine artistique comme dans d'autres, les conseillers municipaux s'érigent eux-mêmes en juges des critères d'acquisition ou de production de telle ou telle œuvre. C'est bien sur ce point-là que j'intervenais tout à l'heure. Nous menons ici un débat budgétaire de politique culturelle et nous n'avons pas, nous, ici, à élaborer les critères de choix de cette dernière. Nous devons dire si telle institution doit exister ou non, et ensuite, globalement, nous l'approuvons ou non, mais ce n'est pas nous les experts qui choisissons telle ou telle production, telle ou telle œuvre.

Le président. Cet amendement est donc retiré.

Le budget de M. Vaissade, pages 55 à 79, est adopté.

Département de M. André Hediger, maire.

Le président. Nous passons au département des sports et de la sécurité. Je donne la parole à M. Maudet, rapporteur de la commission spécialisée du même nom.

M. Pierre Maudet, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (R). Comme c'est l'usage, et comme d'autres rapporteurs ou simples conseillers municipaux l'ont fait auparavant pour les départements précédents, je souhaite faire une déclaration générale sur celui des sports et de la sécurité. Je me ferai donc le porte-parole de la commission du même nom pour dire que nous avons abordé le budget de ce département en partant du principe qu'il devait être le reflet des priorités politiques du magistrat.

M. le maire, Pierre Muller l'a dit ce matin: un budget doit donner un signal fort, voire remettre en question chaque année certains montants. C'est donc l'expression d'une volonté politique que nous avons cherchée en étudiant ce budget. Je dois bien dire que nous ne l'avons pas trouvée et que nous y avons plutôt vu l'expression d'un défaut de volonté politique.

Cette année, mon collègue Queloz et moi-même ne vous gratifierons pas de nos traditionnels 50 ou 60 amendements – vous nous excuserez d'accélérer à ce point nos travaux, Monsieur le président – pour la raison suivante. Nous avons fait le constat, à la commission des sports et de la sécurité, que c'est chaque année le même budget qui nous est présenté pour le département de M. Hediger, les mêmes six pages de rapport à l'appui du Conseil administratif, les mêmes subventions; cela présente évidemment l'avantage que nous pouvons préparer plus facilement nos interventions. J'ai relu à l'instant mes propos dans le *Mémorial* du 18 décembre 1999. Je pense que le magistrat pourra relire les siens pour sa réponse de tout à l'heure, ce qui nous dispensera d'être trop inventifs ce soir… Il n'y aura donc pas de passion, pas d'amendements aujourd'hui.

J'aimerais simplement relever quelques points qui nous semblent saillants dans ce budget et relever en cela – tout en en faisant l'éloge, finalement – la tactique du mikado par laquelle s'illustre notre magistrat. M. Pattaroni a dit ce matin en préambule que, finalement, le budget consistait pour beaucoup d'entre nous à apporter de petites touches comme des impressionnistes, par quelques petits coups de pinceau. Pour notre part, à la commission des sports et de la sécurité, nous avons plutôt donné quelques petits coups de plumeau pour dépoussiérer par endroits, bien que ce soit difficile.

Le premier aspect extrêmement difficile de l'examen du budget, que nous vivons d'année en année, a trait aux subventions, même si cette année – j'en remercie le magistrat – nous avons plus de clarté dans la lecture de celles-ci, puisqu'il les a recoupées par sport et non plus de manière alphabétique comme c'était le cas précédemment. Néanmoins, nous avons toujours dû faire face à une certaine opacité dans les explications par rapport à ces subventions et à la manière dont elles sont octroyées, et nous n'avons toujours pas plus de clarté par rapport à ces critères, bien que nous le demandions depuis plusieurs années.

Le deuxième aspect à relever concerne les agents de sécurité municipaux (ASM). Nous allons y revenir dans un instant, donc je ne m'étends pas directement sur ce sujet, si ce n'est pour déplorer, là aussi, que le service concerné fonctionne depuis plusieurs mois sans commandant. C'est dommage, et nous espérons que l'on remédiera à cette situation au début de l'année prochaine. Il est vrai que cela a un certain rapport avec les institutions qu'a pu gérer le magistrat précédemment: pas de directeur général, pas de commandant des agents de ville… on sent un certain flottement.

Le troisième aspect à relever concerne les pompiers. Depuis plusieurs années, nous posons encore et toujours la même question: en prévision du futur, quand va-t-on voir débuter la construction de la nouvelle caserne des pompiers de la rive droite, ou ne serait-ce que la réflexion sur ce sujet? Nous nous interrogeons toujours à ce propos, sans obtenir vraiment de réponse.

Un dernier point nous semble important: ce sont les investissements qui figurent dans les pages vertes du projet de budget, sur lesquelles on passe toujours assez vite. Là aussi, nous constatons un certain flou de la part du magistrat, tendance que nous avons vue illustrée à deux reprises cette année, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je vous rappelle la première. C'est le cas de la patinoire des Vernets, où tout à coup, aux mois d'avril, mai et juin, on doit se précipiter pour faire des travaux de rénovation qui, semble-t-il, auraient dû être réalisés depuis longtemps. Le deuxième exemple, c'est la constatation que, malgré la pression qu'a subie la commission des sports et de la sécurité pour travailler rapidement – j'en étais rapporteur – sur les terrains de tennis de Vessy, les travaux n'ont toujours pas débuté, et cela n'avance pas. On se pose là aussi quelques questions sur la manière et les délais avec lesquels on gère les investissements.

Finalement, le budget du département de M. Hediger ne présente pas de grande nouveauté, et nous sommes un peu déçus, nous restons sur notre faim. Exception faite, évidemment, de la grande innovation, celle des ASM que nous réclamons tous et toutes à cor et à cri depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années. Je me rappelle encore un conseiller municipal socialiste, qui a maintenant démissionné – c'était M. Deneys – qui, à plusieurs reprises, il y a un an et encore il y a six mois, avait réclamé vigoureusement, et il avait été soutenu également par nos rangs, la création de ce sous-service que représentent les agents municipaux (AM). La pertinence de ce sous-service, chargé de la nouvelle gestion des zones bleues par la Ville de Genève, avait été exposée à plusieurs reprises. Le magistrat n'en a jamais voulu et il a toujours déclaré qu'il ne voulait pas de sous-service, car il refusait de scinder les fonctions. Finalement, il s'est rendu à nos arguments – de guerre lasse, je présume. Je m'en félicite, même si, ce soir, nous avons quelques petits correctifs à apporter.

Tel est le sens des quatre amendements que nous présentons et sur lesquels nous reviendrons dans un instant. Je pense que la création de ce sous-service est une bonne chose et que c'est là la grosse innovation du département des sports et de la sécurité. La deuxième grosse innovation qu'on a pu relever à la commission du même nom – et, Dieu merci, nous lui avons réservé le sort qu'elle méritait – c'est la nouvelle subvention pour la course de lévriers qui, manifestement, n'avait rien à faire au département dont il est question ici.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je finirai mon intervention par ces quelques propos pour illustrer ce que je viens de dire: nous avons l'impression que nous avons affaire à un magistrat et à un département qui jouent au mikado, un nouveau sport consistant à toucher, bouger et souffler le moins possible sur la poussière. Cela fait maintenant seize ans que cela se produit, et nous pensons qu'il serait de bon ton d'ajouter ce soir une subvention – qui constituerait une troisième nouveauté dans ce département: une subvention pour le mikado, précisément, pour occuper dès le mois de juin le magistrat qui, probablement, s'ennuiera.

M. Georges Queloz (L). Durant les trois premières années de cette législature, le magistrat du département des sports et de la sécurité a effectué du copié-collé dans son projet de budget; celui de cette année n'a donc pratiquement pas varié par rapport à celui de 1999. Cela est sans doute dû à un vieux réflexe de syndicaliste. En effet, le magistrat communiste ne pouvait pas faire autrement, tant que la convention de contribution au Fonds de solidarité était en vigueur. Cependant, les prestations n'ont pas diminué, elles ont même augmenté, particulièrement au Service d'incendie et de secours (SIS). C'est dire que l'on pouvait se contenter de ces dispositions budgétaires.

Dès 2002 et aujourd'hui, dans le projet de budget 2003, les dépenses et l'augmentation de personnel ont pris l'ascenseur dans ce département, mais les prestations, elles, ne seront pas meilleures. Pour ce qui est des subventions, comme pour l'engagement de personnel, la politique est celle des petits copains. Nous disposons au Service des sports d'installations, d'infrastructures, de stades, de terrains ou encore de bâtiments que toutes les grandes villes nous envient. Ils sont hélas sous-utilisés en matière de compétitions internationales de première catégorie, et nous devons au contraire déplorer ceux, peu nombreux, que nous avions et qui ont pratiquement tous été perdus ou ont disparu. Les deux grands événements sportifs actuels sont la course de l'Escalade et le Bol d'or. Mais, pour l'une comme pour l'autre, les deux compétitions ne se déroulent pas sur des lieux pour lesquels nous avons consenti des dépenses pour des installations.

Il faut des moyens, certes, mais aussi des gens compétents pour déposer une candidature et décrocher l'organisation d'une compétition, avantages que nous

n'avons pas, car le magistrat ne s'en est jamais donné les moyens, même si nous le lui avions suggéré. Au contraire, il nous a démontré à plusieurs reprises qu'il n'avait pas d'ambition pour Genève. Voilà la réponse à ceux qui pensent et disent que ce monsieur a fait beaucoup pour le sport. Il n'y a aucune gestion digne de ce nom de nos magnifiques installations lorsqu'elles sont mises à la disposition de clubs ou de sociétés à but commercial en particulier, et l'exemple de la patinoire en est une preuve. Il faut également dénoncer l'absence totale de politique du magistrat en matière de subventions.

Sur le plan de la promotion, il faut saluer l'effort accompli en matière de recherche publicitaire pour la publication annuelle «Service des sports Ville de Genève», même si elle a pour but premier de vanter les mérites du magistrat et de ses services.

Quant au Service d'incendie et de secours, il faut reconnaître qu'il fonctionne à merveille grâce à son commandant et que les prestations ne font qu'augmenter, ce qui justifie l'engagement de pompiers. Cependant, il faut savoir que nous avons les pompiers les plus chers d'Europe, peut-être même du monde. Du côté des compagnies volontaires, bien des questions se posent, leur organisation et leur structure étant certainement – d'après les informations que j'ai – à repenser.

Je passe aux ASM. Si, comme je viens de le dire, le Service d'incendie et de secours fonctionne bien, ici, c'est l'absence de commandant qui est à l'origine du mécontentement, de l'inefficacité et du manque de performance de nos ASM. L'affichage sauvage, les graffitis, les dépôts sauvages non signalés sont en grande partie dus à la non-intervention des ASM. Cette situation est également à l'origine du sentiment d'insécurité et elle ternit l'image de Genève. *(Protestations.)*

La priorité du magistrat est de faire mettre des amendes aux automobilistes qui dépassent la durée de stationnement autorisée. Le délit dans ce domaine est donc bien plus grave que dans d'autres… mais c'est parce que cela rapporte, qu'il devient une priorité! Voilà une politique étonnante de la part d'un magistrat qui prétend défendre les plus faibles.

Quant au domaine public, l'aménagement calamiteux des quais – de la plus belle rade du monde – et l'autorisation d'y installer n'importe quoi relèvent de la responsabilité du magistrat. Les hôteliers, l'Office du tourisme, les touristes et les Genevois s'en plaignent depuis longtemps, mais rien n'y fait. Quant à la plaine de Plainpalais, ose-t-on en parler? En tout cas pas en ce qui concerne son aménagement! La gestion du marché aux puces se fait par des passe-droits et l'octroi de privilèges, c'est encore la politique du copinage du magistrat communiste. Quant à l'affichage en tous genres, c'est la gabegie la plus totale.

J'en viens au Service d'assistance et de protection de la population, le SAPP: l'an dernier, aux environs de Noël, nous avons pu constater le culte de la personnalité qui doit rappeler au nostalgique André Hediger les bons souvenirs de Staline. *(Rires.)* Je fais allusion à la bagarre avec son collègue Tornare par voie de presse pour revendiquer la paternité d'une bonne action, alors que M. Hediger ne faisait que son devoir de loger quelques sans-abri. *(Remarques et brouhaha.)* Il ne s'en serait sans doute pas préoccupé s'il n'y avait pas eu un malheureux drame à Lausanne. Mais, dans ce cas comme pour le Casino, le magistrat André Hediger est incompétent, dépassé par les événements. Comment a-t-on pu confier à un communiste la police municipale, la sécurité civile et, aujourd'hui, de surcroît, la distribution des passeports?

De plus, pour assurer sa réélection, on lui donne la bonbonnière: vous l'aurez compris, il s'agit de la distribution des subventions. Une chose est sûre: même après le départ du magistrat, les sportifs ne recevront pas moins de subventions, bien au contraire, mais celles-ci devront être justement réparties, et il faudra pour cela ouvrir les cordons de la bourse, n'en déplaise à ceux qui veulent totalement les limiter. Nous devrons passer par là.

M. André Hediger, maire. Je n'interviendrai qu'une fois ce soir. Comme vous le savez, je suis habitué aux remarques de MM. Maudet et Queloz qui, année après année, se répètent. Je souhaite pourtant leur rappeler que, au printemps, le Conseil administratif a communiqué ses options au Conseil municipal, selon votre demande, afin de préparer l'examen du budget. Nous ne pouvons pas dire que nous avons eu beaucoup de remarques de votre part à ce moment-là. Ensuite a eu lieu la présentation du projet de budget, puis la discussion dans les commissions spécialisées et à la commission des finances. J'aimerais attirer l'attention de tous ceux qui nous écoutent sur le fait que M. Maudet n'était pas présent à la commission des sports et de la sécurité lorsque nous avons étudié le budget; il a donc manqué l'occasion de poser un certain nombre de questions, auxquelles j'aurais répondu.

On m'accuse de ne pas avoir de ligne politique… Depuis des années, ces deux messieurs le répètent, qu'il s'agisse du sport, des pompiers, des agents de ville ou du domaine public! On évoque aussi le service des passeports alors que celui-ci ne dépend pas de moi. Comme je vous l'ai dit l'autre jour, le Conseil administratif a décidé, d'entente avec mon collègue M. Tornare, que les passeports dépendraient désormais de l'Office de l'état civil. Alors, beaucoup de choses, souvent inexactes, ont été dites.

Vous savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsqu'on a un esprit négatif, on le conserve généralement toute sa vie.

On a prétendu ensuite qu'il n'y avait pas de commandant des agents de ville. C'est oublier que le Conseil administratif a nommé, il y a quelques semaines, M. Dimier en qualité de nouveau commandant des agents de ville. On se plaint aussi du fait que l'étude sur la caserne du Bois-des-Frères n'avance pas. Comme je l'ai toujours dit, ce projet d'une nouvelle caserne, dans une région à risque, est à l'étude. Nous en avons bien entendu déjà parlé, dans le cadre d'un groupe de travail au sein du Service d'incendie et de secours, de même qu'avec l'Association des communes genevoises.

J'ai entendu M. Queloz me parler d'installations sportives… S'il a été président de la commission des sports et de la sécurité, on ne l'a en revanche pas vu souvent dans les installations sportives ou lors des nombreuses manifestations organisées à Genève. Je soupçonne même que le «papier collé» de M. Queloz s'inspire des propos de Jacques Yfar… En effet, M. Queloz a répété ce soir ce que Jacques Yfar a récemment écrit dans un article de presse.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je refuse bien entendu les amendements qui vont suivre et je pense qu'une majorité d'entre vous fera de même. Je rappelle que, la Ville de Genève ayant adhéré au règlement des ASM, elle a la compétence de gérer les zones bleues. Dans toutes les communes d'ailleurs, des zones bleues sont mises en place; le processus n'est pas encore achevé. Les ASM assurent donc la gestion du domaine public et des zones bleues. Je rappelle, suite à une intervention qui a eu lieu cette semaine, ici même, lors de notre dernière session, que le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal entendent conserver la gestion du domaine public. Nous ne voulons pas remettre cette gestion à des privés et nous avons l'intention d'assumer cette gestion notamment grâce aux agents de ville.

Les projets d'amendements qui vous ont été proposés pour mon département consistent à supprimer trente postes d'AM pour les transformer en postes d'ASM. C'est méconnaître la situation que de faire une telle proposition. Une école d'ASM était prévue avec la gendarmerie, puisqu'il faut suivre une formation de trois mois pour devenir ASM. Cette formation, qui était prévue pour février 2003, a malheureusement été repoussée au mois de septembre. Il ne sert donc plus à rien de me donner trente ASM supplémentaires! Pourquoi ce délai au mois de septembre? Etant donné les nombreuses manifestations prévues en ville de Genève l'année prochaine, qu'il s'agisse de Telecom, du Sommet mondial sur la société de l'information ou du G8, la police n'est pas en mesure de former nos ASM en début d'année; leur formation est donc repoussée au mois de septembre. Il ne me sert donc plus à rien d'avoir de nouveaux ASM. De plus, je vous rappelle que c'est vous qui avez demandé que la Ville de Genève gère ces zones bleues!

Je crois que les expériences faites à la Jonction et aux Pâquis démontrent la nécessité d'une gestion des zones bleues afin de régler les problèmes en ville de

Genève. Nous avons d'ailleurs déjà eu un débat cette semaine à ce sujet. Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que je peux vous dire à ce sujet.

Quant à dire que je n'ai pas de politique… Allez à la course de l'Escalade, aux Bastions, discuter avec les centaines, et même les milliers de sportifs qui courent – ils sont plus de 20 000 aujourd'hui – et demandez-leur, Monsieur Maudet, ce qu'ils pensent de M. Hediger. Mais ne vous limitez pas à la course de l'Escalade et allez aussi rencontrer des gens dans les installations sportives: ils vous diront ce qu'ils pensent de la politique de développement du sport à Genève de M. Hediger! Et n'oubliez pas d'interroger les membres des mouvements juniors et les aînés.

Faites de même avec les pompiers! Le président de la commission des sports et de la sécurité ici présent, M. Fazio, pourrait définir précisément la politique que je mène au Service d'incendie et de secours. Monsieur Fazio, vous avez entendu hier le rapport que j'ai fait devant le corps des pompiers professionnels réunis à la salle du Centre sportif de la Queue-d'Arve. Je pourrais faire la même démonstration avec le SAPP, les collaborateurs du domaine public et les agents de ville. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et surtout MM. Queloz et Maudet, ma politique n'est pas décriée comme vous le dites, loin de là. C'est une politique positive, qui émane des groupes de l'Alternative et que j'entends développer encore. Je pense qu'elle a un large succès à Genève.

M. Pierre Maudet (R). C'est le porteur du dossard N° 13762 de la course de l'Escalade qui va vous répondre, Monsieur Hediger, et qui a déjà recueilli les informations que vous nous conseilliez d'aller chercher auprès de la foule dont vous avez parlé. Pour dissiper un peu les vapeurs de naphtaline qui, semble-t-il, vous tournent l'esprit, je vous signale que j'étais justement présent, selon la nouvelle procédure d'étude du budget, quand la commission des sports et de la sécurité, au mois de juin déjà, s'est penchée sur vos options politiques, car tel était bien le sens de cette nouvelle démarche. Dès lors que nous avons constaté qu'elles ne variaient pas le moins du monde, nous avons pu considérer que ce n'était peut-être pas forcément un gain de temps que d'assister au reste des séances. Cela dit, j'y aurais volontiers participé, mais j'estimais que l'ensemble des questions avaient déjà été posées en juin, et vous n'y avez évidemment pas répondu, selon votre habitude.

Page 89, cellule 400100, Direction et secrétariat du département, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Cet amendement demande une diminution de 144 487 francs correspondant à la suppression d'un poste d'administrateur Agenda 21.

L'ancien montant était de 1 440 012 francs et le nouveau montant serait de 1 295 525 francs.

M. Pierre Maudet (R). J'en viens donc maintenant aux amendements, pour parler concrètement de ceux que nous proposons. Le premier correspond à la suppression du poste d'administrateur Agenda 21. Vu qu'une demande de suppression similaire a été proposée tout à l'heure pour le département des affaires culturelles et qu'elle a été rejetée par une majorité de ce Conseil, nous n'entendons pas redéposer celle-ci, donc nous retirons cet amendement. Nous pensons que la discussion sur la centralisation ou pas de ces postes d'administrateurs Agenda 21 devra se poursuivre dans un autre cadre, certainement pas ici et maintenant. Les groupes libéral, démocrate-chrétien et radical retirent donc cet amendement et ne maintiennent, en ce qui concerne votre département, Monsieur Hediger, que les quatre suivants, soit ceux concernant les ASM et les AM. Je vous remercie d'en prendre bonne note, Monsieur le président.

Le président. Cet amendement est donc retiré.

Page 97, cellule 4007, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Page 97, cellule 4007, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 437, Amendes.

Le président. Nous traitons maintenant, d'une part, d'un amendement des Partis libéral et radical qui demande une augmentation de 2 982 667 francs correspondant à l'augmentation de 30 postes d'ASM. L'ancien montant est de 18 097 104 francs et le nouveau montant serait de 21 079 771 francs. D'autre part, nous avons également reçu un amendement des Partis libéral et radical qui dépend du précédent et qui demande une augmentation de 2 000 000 de francs correspondant à l'augmentation du groupe de comptes 437, «Amendes», en raison de l'augmentation de l'effectif des ASM. Un autre amendement qui y est lié, toujours émanant des Partis libéral et radical, demande une diminution de 2 982 667 francs correspondant à la diminution de 32 postes d'AM. L'ancien montant est de 7 829 502 francs et le nouveau montant serait de 4 846 835 francs. Enfin, le dernier amendement de cette série, toujours déposé par les Partis libéral et radical, demande une diminution de 3 400 000 francs correspondant à la diminution du groupe de comptes 437, «Amendes», en raison de la diminution des effectifs d'AM. L'ancien montant est de 8 968 000 francs et le nouveau montant serait de 5 568 000 francs.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ce n'est donc pas d'un seul amendement dont il s'agit ici, mais de quatre, qui sont liés. M. le maire les a développés à ma place tout à l'heure; il m'a facilité un peu la tâche, et je l'en remercie. Effectivement, nous nous sommes demandé de quoi avait besoin notre municipalité. Avait-elle besoin d'une escouade d'AM pour mettre le montant des amendes perçues au niveau de la somme que l'Alternative vote année après année au budget ou avait-elle plutôt besoin d'ASM de façon à répondre aux besoins et au sentiment d'insécurité, peut-être parfois infondé, disons-le, de nos citoyens?

C'est en fonction de cette réflexion que les groupes radical et libéral vous proposent quatre amendements. Tout d'abord, il s'agit d'un amendement proposant 32 postes d'AM, affectés exclusivement à la gestion des zones bleues, et d'un amendement qui lui est lié et qui vise à augmenter le nombre d'ASM à raison de 30 postes, afin qu'ils effectuent d'autres missions qui nous sont chères, notamment au point de vue de la sécurité municipale, tant du point de vue de la prévention que – pourquoi pas? – de la répression.

Ces deux amendements, s'ils venaient à être acceptés, induisent tant des recettes que des diminutions sur le revenu des amendes. Il en résulte deux autres amendements portant sur une diminution du montant des amendes que l'Alternative espérait voir mises par les AM, puisque nous diminuons leurs postes, et une augmentation de celles que les ASM ne manqueront pas de mettre quand ils seront malheureusement contraints de le faire.

Cela dit, j'ai d'autres petites remarques à faire à ce sujet. Nous considérons que nous devons gérer la zone bleue, mais ce que vous aviez demandé, Monsieur le maire, à savoir 114 AM – nombre ramené à 84 par la commission des finances – nous paraît vraiment beaucoup pour assurer cette mission. Finalement, c'est quand même vouloir quelque peu persécuter le citoyen, le dangereux délinquant qui va dépasser les nonante minutes de parcage autorisées ou qui n'est pas nanti du bon macaron pour la zone bleue. D'autant plus que, actuellement, la gestion de la zone bleue ou des parkings laisse quelque peu à désirer. Je ne vais pas rallumer la guerre qui a éclaté dans cette enceinte lors de notre séance plénière de mercredi soir, à 23 h, et qui a donné lieu au débat qualifié de stérile par le président, M. Alain Comte.

Cependant, j'ai pu constater que, dans la Vieille-Ville, suivant certaines directives de la hiérarchie – je ne sais pas où s'arrête la hiérarchie; est-ce au Service des agents de ville et du domaine public, ou remonte-t-elle jusqu'à la présidence du département? – des indications ou des ordres sont donnés aux ASM pour qu'ils mettent, sélectivement ou pas, des procès-verbaux aux véhicules en infraction. Cela nous laisse quand même quelque peu songeurs.

M. le maire a dit que nos amendements étaient inutiles, voire stupides, puisqu'une école de formation des ASM ne pouvait avoir lieu qu'en septembre.

Mais, voyez-vous, Monsieur Hediger, ce n'est pas pour autant que nous aimerions vous voter les AM que vous demandez. Il s'agit ici de problèmes de recrutement et de formation qui vous incombent. Nous comprenons mal votre volonté d'obtenir absolument ces AM, au nombre de 84 ou même de 114, en dénigrant la fonction d'ASM. Il convient également de dire que, année après année, les postes d'ASM que nous vous votons ne sont malheureusement pas pourvus ou ne le sont qu'avec difficulté. C'est là, peut-être, quelque chose à mettre au passif de votre département: la peine que vous avez à recruter des collaborateurs pour ce genre de fonction.

Nous vous proposons donc d'accepter ces quatre amendements. Evidemment, dans le cas où l'un ou l'autre d'entre eux serait refusé, les trois autres deviendraient caducs et nous devrions les retirer. Je suppose donc qu'il suffit de mettre au vote le premier amendement.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Je vais m'exprimer ici au nom de l'Alternative pour expliquer son refus des quatre amendements qui nous sont proposés par les groupes libéral et radical. Je vais en partie répéter ce qui a été dit par M. Hediger. A mon sens, ses propos étaient tout à fait cohérents et compréhensibles; ils me paraissent simples, mais je vais les répéter, puisqu'ils n'ont visiblement pas été compris par certains groupes de l'Entente.

Pour nous, il y a une vraie différence entre des AM et des ASM. Les AM sont là pour gérer les zones bleues. N'en déplaise à certains groupes, pour nous, l'Alternative, il est important qu'il y ait en ville une saine gestion des zones bleues, que nos rues ne soient pas totalement encombrées par des voitures, parce que ce sont là aussi des incivilités et que, pour nous, elles sont aussi importantes que d'autres types d'incivilités. Nous souhaitons donc que la Ville prenne en charge cette gestion des zones bleues. Il est donc hors de question que nous votions ce soir, comme il est proposé par les libéraux et les radicaux, une suppression de 32 postes d'AM.

J'en viens à la proposition d'augmenter de 30 postes les effectifs des ASM. Je rappelle que ces derniers ont quant à eux une fonction d'îlotage et que, comme l'a dit M. Hediger, il n'y aura pour eux de formation possible qu'en septembre 2003. Par conséquent, même si nous voulions tous ici augmenter le nombre d'ASM, nous savons que *de facto* cela ne sera pas possible.

Il est vrai qu'il existe des difficultés de recrutement pour cette fonction, mais franchement, je pense que c'est faire preuve d'une très grande mauvaise foi que d'accuser M. Hediger de ne pas recruter d'ASM. Ce n'est quand même pas sa faute si cette fonction n'entraîne pas des postulations volontaires en nombre

incalculable! Il faut former ces personnes, et cela prend du temps. Par contre, nous ne pouvons que regretter la décision de M^me^ Spoerri, dont il résulte qu'il n'y aura pas de recrutement en février 2003, mais uniquement en septembre 2003.

Venons-en maintenant au débat sur la sécurité. Dire que c'est en engageant 30 ASM en plus qu'on va régler – ou commencer à régler – le problème de la sécurité ou du sentiment d'insécurité en ville de Genève, c'est à notre sens mal poser le débat. Il y a certainement besoin de poser le débat de l'insécurité en ville et de regarder quels sont les efforts que fait sur ce plan la Ville de Genève. Je pense qu'ils sont importants. Je rappelle en effet qu'il y a déjà des ASM sur le terrain et qu'il y aura maintenant des AM. Au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nous avons la Délégation à la jeunesse avec les éducateurs de rue et deux expériences pilotes au Service social où interviennent aussi des personnes sur le terrain. Et je ne parle même pas de toutes celles que le Canton envoie sur le terrain! Somme toute, le maillage qui existe au sein de la Ville et du Canton de Genève est quand même qualitativement et quantitativement très important.

Alors, qu'il y ait un sentiment d'insécurité, certes, qu'il faille en discuter, nous en convenons. Je vous rappelle que le 9 octobre nous avons renvoyé en commission la motion M-296 du Parti démocrate-chrétien demandant de se pencher sur le thème de l'insécurité; cet objet est actuellement à l'étude au sein de la commission sociale et de la jeunesse. L'insécurité est donc un thème qui importe aussi à l'Alternative. Nous savons que c'est une préoccupation de la plupart des citoyens et des citoyennes de la ville; nous en débattrons et nous prendrons le temps d'y réfléchir. Mais de là à ajouter, comme cela, 30 ASM dont nous savons d'ores et déjà que nous ne pourrons pas les engager et les former, et supprimer 32 AM alors que, par contre, nous savons que nous pourrons les engager, cela, non!

Nous savons toutes et tous que les incivilités en matière de parcage et la gestion des zones bleues préoccupent aussi les habitants des quartiers, c'est pourquoi nous refuserons les quatre amendements de l'Entente.

Le président. Je salue la présence à la tribune de M. Pierre Dolder, ancien président du Conseil municipal. *(Applaudissements.)*

M. Pierre Maudet (R). Je prends la parole pour répondre à la préopinante qui, je crois, oublie un paramètre important concernant l'introduction de 84 nouveaux AM – je vais y revenir dans un instant – un mécanisme observé lors de la

création de la brigade du trafic. Je pense, tout d'abord, que Mme Salerno pèche par excès d'optimisme. En effet, si nous arrivons à engager 84 AM, j'en serai déjà content, mais je pense que nous aurons les mêmes difficultés pour engager autant de personnel, qu'il s'agisse d'AM ou d'ASM.

J'en viens maintenant au petit paramètre qui me semble oublié dans la réflexion de l'Alternative. Nous passons d'un extrême à l'autre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Jusqu'à maintenant, de la part du magistrat, c'était le black-out: on ne voulait pas entendre parler de cette proposition d'engagement d'AM! Tout à coup, on passe à 114 – maintenant à 84 – engagements! J'aimerais vous rappeler ce qui s'est produit lors de la création de la brigade du trafic. Elle a tellement bien fonctionné qu'une partie de ses effectifs n'avait soudain plus de travail, parce que le nombre des contraventions diminuait, les gens devenant brusquement beaucoup plus respectueux de la légalité du parcage. C'est une bonne chose en soi, mais que fait-on ensuite des personnes travaillant au sein de cette brigade?

C'est pourquoi nous proposons cette mesure, qui consiste à retrancher une part – une grosse part, même une majorité – de ces 84 postes d'AM spécialement dévolus au contrôle des zones bleues et, pour la part qui reste, à avoir des ASM possédant notamment cette formation et l'attribution de délivrer des amendes, mais qui sont polyvalents au point de reprendre des tâches d'îlotage et de proximité, que nous souhaitons d'ailleurs renforcer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Il y a là un autre aspect de la réflexion que Mme Salerno a oublié: si cette fonction n'est peut-être plus aussi attrayante qu'avant, c'est que, actuellement, les ASM, parfois, par endroits et à certaines heures, ont peur de patrouiller seuls par exemple. Si l'on augmente leur nombre, on peut constituer des patrouilles à deux, renforcer les effectifs, assurer leur présence. Je pense que c'est un élément constitutif d'une meilleure image et d'une meilleure approche de la fonction des ASM. C'est un élément qui permettra également, j'en suis convaincu, d'attirer davantage de personnes souhaitant suivre cette formation. Par conséquent, pour que celle-ci gagne en polyvalence, pour son attrait, nous pensons que ces quatre amendements sont hautement pertinents.

Il y a un troisième aspect que je rappelle, celui du mécanisme qui veut que, si on «largue» tout à un coup 84 AM sur le territoire de la ville pour contrôler les zones bleues, on peut être sûr d'un effet assez rapide, à tel point que l'incivilité due au mauvais parcage ou les contraventions liées au stationnement illégal sur les zones bleues vont vite diminuer considérablement, ce qui contraindra ces AM au chômage technique. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous incitons à suivre préventivement notre proposition.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons entendu un discours sécuritaire de la part de M^me^ Salerno dont le moins que l'on puisse dire est qu'il était quelque peu surprenant. D'abord, l'objet de notre débat, ce sont 114 AM qui sont devenus 84. M^me^ Salerno conclut son discours en disant qu'il s'agit de ramener la tranquillité et la paix dans les quartiers en gérant les zones bleues… Eh bien, je crois que son discours sécuritaire – mode empruntée peut-être à un homme du spectacle cher à M. le maire – n'a pas de sens.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les AM sont des agents extrêmement spécialisés, n'ayant pas d'autre vocation que d'intervenir sur les zones bleues. Alors, effectivement, si l'on veut la paix dans les quartiers, peut-être faut-il dégager les trottoirs où il n'est pas plus autorisé d'y parquer des vélos que des automobiles.

M. Roberto Broggini (Ve). Si, les vélos, on peut les parquer!

M. Jean-Marc Froidevaux. Mais, sur ce plan-là, les AM n'ont aucun pouvoir pour rétablir l'ordre dans les quartiers. C'est le premier élément. Le deuxième, c'est que la sécurité dans les quartiers et sur les trottoirs exige que l'ensemble des moyens de transport n'ayant rien à faire sur les trottoirs – on peut penser aux vélos, ou à ce que le Conseil fédéral appelle des «jouets», mais qui doivent respecter des priorités fondamentales – soient pénalisés ou, à tout le moins, que les usagers de ces moyens de transport se fassent sérieusement tirer les oreilles si ce sont des enfants. A cet égard, de nouveau, les AM sont obligés de baisser la tête, parce qu'ils n'ont aucun pouvoir, ne serait-ce que pour les interpeller.

Je mentionne encore un élément faisant partie de la sécurité de la ville: ces excroissances que l'on trouve sur des immeubles et qui menacent, par hypothèse, les piétons se trouvant dessous – on peut penser à quelque corne de rhinocéros, que d'aucuns trouvent esthétique… Eh bien, les AM sont contraints à une large indifférence à l'égard de ce qui se passe. On est en train de dire que l'incivilité, à Genève, est due aux automobiles; certes, elles y participent. Mais penser qu'on va régler l'incivilité à Genève en réglant le problème du trafic, je crois que c'est faire beau jeu à l'ensemble des actes qu'il y a lieu d'avoir à l'esprit et de réprimer.

Or vous observez que l'amendement libéral peut être qualifié d'habile. A quoi nous serviraient 114 AM qui n'ont pas d'autre vocation que de surveiller des coins de rue, et cela de manière que l'on peut considérer comme inefficace? Prenez le cas de figure d'une automobile ne trouvant pas de place en zone bleue et qui est donc parquée sur un trottoir. Eh bien, l'AM passera à côté de cette automobile en prenant bien soin de ne pas verbaliser inutilement, par contre, il verbalisera peut-être un automobiliste qui aura dépassé de quelques minutes ou même de quelques secondes le temps de stationnement autorisé. En cela, la méthode de

l'engagement des AM est d'une inefficacité telle que vous ne pouvez pas entrer en matière sur un projet qui prévoit de rétablir l'ordre, pour reprendre les propos du discours sécuritaire socialiste, par des moyens aussi futiles.

Ce qu'il nous faut, effectivement, ce sont des hommes responsables de l'ordre et investis d'un pouvoir aussi étendu que possible. A cet égard, vous ne pouvez que suivre l'amendement libéral qui consiste à renoncer à l'engagement de personnes si spécialisées que leur tâche ne sera qu'une frustration, pour engager en lieu et place des ASM dont le spectre d'activités est suffisamment large pour rejoindre notamment les objectifs décrits tout à l'heure par M^me^ Salerno.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Ce soir, je suis émerveillé! Monsieur Maudet, dites-moi combien de fois vous avez été présent à la commission des sports et de la sécurité quand nous y avons étudié le projet de budget! Vous étiez en train de payer vos galons, hein! Je ne vous y ai pas souvent entendu! Quant à moi, j'en suis membre, et je n'ai pas manqué une séance!

Madame Salerno, vous devriez changer de commission, car vous auriez apporté à celle des sports et de la sécurité une série d'éléments concernant le budget qui n'y ont pas été discutés.

Quant à M. Froidevaux, lui, c'est le sommet! Dans toutes les commissions, c'est le docteur! Je ne l'ai jamais vu à la commission des sports et de la sécurité! Par contre, le docteur Queloz, lui, je l'ai vu! J'ai consulté tous les procès-verbaux de cette commission: c'est bizarre, il n'y a pas un mot concernant toutes ces discussions sur les effectifs des agents municipaux. Je me demande donc si ce n'est pas à huis clos que la commission doit se réunir! Son président s'est donné de la peine, et je peux vous dire qu'il est lui aussi surpris par le débat de ce soir. Personne n'avait parlé alors de la question des sureffectifs.

Alors moi, vous me faites rire! Les pompiers, au Service d'incendie et de secours, ont un gros problème d'effectifs. Des accidents se produisent – chute d'une échelle, etc. – mais on manque de personnel et il faut «boucher les trous» pour remplacer les absents parce que les effectifs doivent être complets. Mais personne n'en parle! Les pompiers, on ne sait pas ce qu'ils font! Quant aux AM et aux ASM, regardez leurs horaires! Des gens doivent pouvoir remplacer les malades ou les personnes en vacances, parce que, quand il y a les marchés, par exemple, l'effectif doit être au complet. Les zones bleues sont mal contrôlées à cause de ce problème de remplacement de personnel.

Alors, que ceux qui parlent de réduire le nombre d'AM se renseignent auprès du magistrat; on ne va pas faire un débat de commission ici. Je connais le cas d'une personne, une agente municipale opérée du dos, qui n'a plus pu reprendre

son travail, après vingt-sept ans de service! Le conseiller administratif a dû engager le processus en vigueur pour qu'elle touche l'assurance invalidité. Cette personne n'est pas remplacée du jour au lendemain! Je vous le dis, le magistrat sera très content d'avoir 30 agents, parce qu'il pourra remplacer rapidement les personnes absentes. Je vous affirme qu'il devra même se dépêcher de réengager du personnel pour avoir les effectifs votés au budget.

Je suis donc assez surpris, en tant qu'ancien responsable du syndicat des Transports publics genevois, connaissant le nombre de congés supprimés à cause du manque d'effectifs, par exemple parce que des employés partent à la retraite et qu'on n'a pas pu les remplacer. Je suis donc étonné que l'on se demande ce soir pourquoi il faut engager du personnel. La commission des sports et de la sécurité demandera à M. Hediger de nous faire un graphique représentant les effectifs réels par rapport au budget; en effet, si quelqu'un a dû arrêter de travailler, qu'il a pris se retraite, il ne peut pas être remplacé du jour au lendemain, il faut attendre qu'il y ait la nouvelle formation et une nouvelle volée d'agents. Pendant ce laps de temps, on manque d'effectifs. Il faut aussi tenir compte des absences des employés en vacances – ils y ont droit comme toute personne qui travaille, tout comme les conseillers municipaux ici, et il faut pouvoir remplacer les agents de ville comme nous-mêmes sommes remplacés dans les commissions.

Ce soir, je suis écœuré de ce débat, c'est une attaque à cause des élections prochaines. En tout cas, à la prochaine réunion de la commission des sports et de la sécurité, le magistrat, quand un des membres le lui demandera, viendra avec les tableaux détaillés relatifs à ce problème. Je peux vous dire que ceux qui sont intervenus ici ce soir, on ne va plus les réentendre pendant quelque temps! Voilà, Monsieur le président, je suis scandalisé par cette affaire concernant des métiers où les employés ne sont pas planqués dans un bureau où règne la devise: «S'il n'est pas là, il n'est pas là; s'il est là, il est là!» Il faut parler franchement! Monsieur Hediger, Monsieur le maire…

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Lyon.

M. Jean-Pierre Lyon. Le Conseil administratif reçoit-il une amende quand il n'est pas là? *(Rires.)* Monsieur le maire, est-ce que je peux vous poser une question? A la prochaine réunion de la commission des sports et de la sécurité, pourra-t-on discuter de ces effectifs? Cela clarifiera la situation!

M. Georges Queloz (L). Vous transmettrez à M. Lyon, Monsieur le président, qu'il devrait relire les procès-verbaux des séances de la commission des sports et

de la sécurité. Il doit lui en manquer une ou deux pages, parce que – je peux demander au président de la commission de témoigner – nous avons bel et bien traité de ce sujet. Au moins dix variantes, de 114 nouveaux postes à zéro, ont été mises aux voix. Nous ressemblions presque à des marchands de tapis! Nous avons à Genève un inventaire de 296 rues, dont un tiers environ n'a tout simplement pas d'espace de stationnement – ou en tout cas pas de stationnement limité dans le temps. Cela signifie que l'on arrivera à un agent municipal, en tout cas, pour deux rues, et que chaque AM devra mettre au moins 16 amendes par jour pour atteindre le montant correspondant inscrit au budget. Il faudra déjà qu'il en mette 12 pour couvrir les frais d'engagement des AM et des autres employés qui travaillent à leur service.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si les deux magistrats André Hediger et Ferrazino sont réélus l'année prochaine, il y aura une belle bagarre, parce qu'il y en a un qui ne laissera pas entrer en ville assez de voitures pour que l'autre puisse atteindre son quota d'amendes!

Mis aux voix, l'amendement des Partis libéral et radical demandant une augmentation de 2 982 667 francs, soit de 30 postes d'ASM, est refusé par 48 non contre 26 oui.

Le président. Les trois autres amendements des groupes radical et libéral deviennent donc caducs.

Le budget de M. Hediger, pages 89 à 98, est adopté.

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

M. Didier Bonny, rapporteur de minorité (DC). Tout d'abord, permettez-moi de me réjouir que nous abordions le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement à 17 h 30. C'est exceptionnel et c'est une très bonne chose que l'examen du budget de ce département, ô combien important, ne soit pas confiné aux petites heures de la nuit, comme ce fut le cas ces dernières années.

Cela étant dit, si j'ai fait un rapport de minorité pour la commission sociale et de la jeunesse, c'est parce qu'elle a refusé un amendement du Parti démocrate-chrétien – pourtant largement soutenu par l'Alliance de gauche, je dois le dire – qui consistait à augmenter les prestations municipales de 1,6 million de francs. Nous avions déjà tenté de le faire l'année dernière, à 3 h du matin, et nous avions déjà alors obtenu le soutien de l'Alliance de gauche, mais sans réussir à obtenir la

majorité. L'argument principal que l'on nous opposait était que ces prestations municipales seraient retranchées par l'Etat à plus ou moins court terme. *(Certains conseillers municipaux discutent. Le président demande le silence.)* Je m'étais insurgé contre cela en donnant rendez-vous à tous les conseillers municipaux en décembre 2002, pour qu'ils puissent constater que, en fait, rien n'aurait changé et qu'on aurait pu déjà augmenter ces prestations municipales en décembre 2001 pour 2002.

Un an plus tard, ce que j'avais dit s'est effectivement passé et nous nous retrouvons dans la même situation, à l'exception près que ce qui a été refusé à la commission sociale et de la jeunesse a été depuis lors accepté par la commission des finances, puisque les Verts ont rejoint l'Alliance de gauche et le Parti démocrate-chrétien en vue d'augmenter ces prestations municipales et de les adapter plus ou moins à l'inflation de ces dix dernières années. Etant donné qu'en consultant ma liste d'amendements j'ai constaté qu'aucun groupe ne souhaitait revenir sur cette proposition, je ne peux que m'en féliciter, sachant bien que c'est probablement temporaire, puisque, effectivement, il y aura des changements concernant ces prestations au niveau de l'Etat, mais pas avant 2004, voire plus probablement 2005. Nous pouvons donc nous réjouir, en attendant, que les personnes bénéficiaires des allocations de l'Office cantonal des personnes âgées puissent recevoir 30 francs de plus sur les prestations de la Ville de Genève dès le mois de janvier 2003, étant entendu que M. Tornare devra modifier le règlement pour que celui-ci soit conforme à la volonté majoritaire de ce parlement.

M. François Harmann (L). Je dirai quelques mots sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. En premier lieu, mon intervention concerne la Délégation à la petite enfance, qui a reçu une augmentation de 4,2 millions de francs. Ce montant a servi à l'application des mécanismes salariaux, à l'ajustement du treizième salaire progressif, à la participation à l'assurance maladie, à la participation accrue de la Ville aux primes de l'assurance accidents obligatoire pour le personnel et à la création de 150 misérables places d'accueil supplémentaires dans les crèches. Je lis le petit mot de M. Tornare, qui mentionne qu'il y a 50 institutions subventionnées en ville de Genève. Cela nous fait trois places de plus par crèche, pour 4,2 millions de francs! Le constat est un petit peu maigre, il conviendra donc de se pencher sur ce problème.

Je passe à la Délégation de la jeunesse, où il est difficile de quantifier le travail effectué par les travailleurs hors murs. Le seul constat que nous faisons, c'est que le responsable de ce service est en train de plancher lui-même sur l'élaboration de plans pour acheter des halles dont le devis estime le coût à 10 millions de francs. Dix millions de francs pour acheter une halle! Il est un peu surprenant qu'un service employant des travailleurs hors murs ait comme seule proposition d'acheter

des murs… Ces gens-là doivent être sur le terrain et non pas s'enfermer dans de vieilles halles pour lesquelles il n'est même pas prévu un budget de fonctionnement; celui-ci nous réservera certaines surprises, si nous en arrivons là.

J'en viens aux prestations municipales. Nous nous félicitons de l'aide apportée à leurs bénéficiaires, mais nous constatons toujours qu'un certain nombre de personnes ne sont pas automatiquement avisées qu'elles y ont droit et que rien n'a été fait pour mieux cibler la répartition de ces prestations. Ensuite, il conviendrait de mieux maîtriser l'octroi de prestations sociales encore beaucoup trop généreuses. A cet effet, j'ai une petite anecdote à rapporter. J'ai rencontré un brave citoyen habitant la Jonction, qui a vu son logement détruit par un acte de malveillance. Ce pauvre citoyen a eu porte close aux services sociaux de la Ville de Genève.

M. René Grand (S). Ce n'est pas vrai!

M. François Harmann. C'est malheureusement vrai, Monsieur, je l'ai rencontré dans le cadre de mon mandat à la commission des naturalisations! La seule aide que cette personne a reçue, c'était celle de son employeur. Je passe aux subventions, qui sont en augmentation de 24% par rapport aux comptes 2001. Il y a 11 millions de francs de subventions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Dans cette période économique difficile, il conviendrait de réfléchir un peu à des subventions octroyées parfois beaucoup trop généreusement à des associations qui, sur le terrain, certes, font un bon travail, mais qui occasionnent certains doublons, sachant que plusieurs associations effectuent le même travail.

Enfin, je pense qu'il convient de regarder l'augmentation des places de travail entre 1999 et 2001: nous constatons que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a eu 100 places supplémentaires.

Page 106, cellule 500300, Service des écoles et institutions pour l'enfance, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Page 106, cellule 500300, Service des écoles et institutions pour l'enfance, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Je peux déjà vous annoncer que M. Tornare retire ces deux amendements. Le premier demandait une augmentation de 49 482 francs pour un poste de diététicienne à 50% destiné au développement d'actions «bio» dans les restaurants scolaires et les crèches; l'ancien montant était de 2 827 206 francs et le nouveau aurait été de 2 876 688 francs. Le deuxième amendement deman-

dait une augmentation de 10 000 francs correspondant aux honoraires liés au projet de développement d'actions «bio» dans les restaurants scolaires et les crèches. L'ancien montant était de 1 180 614 francs et le nouveau aurait été de 1 190 614 francs.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je tiens tout d'abord à remercier M. Bonny, parce que je crois que son attitude constructive et positive à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse a permis de trouver un consensus droite-gauche concernant le soutien aux plus défavorisés de cette ville.

Monsieur Harmann, vous m'aviez habitué à des questions plus judicieuses donnant lieu à des réponses parfois plus correctes. Ce que vous avez dit aujourd'hui est une accumulation de contre-vérités et d'approximations. Prenons le domaine de la petite enfance. Vous ignorez peut-être, comme beaucoup de membres du Parti libéral – il y avait déjà eu des remarques dans ce sens à la commission sociale et de la jeunesse de la part de certains de vos coreligionnaires – que, lorsque nous créons une place dans le domaine de la petite enfance, cela n'équivaut pas à une place pour un seul enfant de plus, mais pour 1,5 à 2,5 enfants. Vous êtes donc en train d'abuser de la confiance populaire, Monsieur Harmann!

Depuis trois ans et demi, nous avons augmenté le nombre de places dans les crèches de la ville de 1000. Savez-vous que Genève est la seule ville d'Europe – j'ai les renseignements de l'Organisation de coopération et de développement économiques à votre disposition, si vous voulez – qui a autant augmenté le nombre de places dans les crèches en si peu d'années? C'est aussi, je dois le dire, grâce à M. Rossetti qui, pendant dix ans, a fait un bel effort.

Je peux vous donner les chiffres correspondants. Pour les 800 employés travaillant dans le domaine de la petite enfance, nous appliquons les mécanismes salariaux habituels que nous connaissons aussi pour la fonction publique municipale ou cantonale. C'est 1 million de francs, on n'y déroge pas, et cela dépend de la loi, des conventions collectives de travail, etc. Il est vrai que nous avons instauré des améliorations pécuniaires pour le personnel des institutions de la petite enfance, parce que j'estime qu'il doit y avoir égalité de traitement, étant donné que la Ville subventionne presque entièrement les 50 institutions – entre parenthèses, il y en avait 46 il y a trois ans et il y en a 50 maintenant – de la petite enfance.

Nous devons faire en sorte que leur personnel soit traité de la même manière que celui de la fonction publique municipale, municipalisation des crèches ou non. Pourquoi? Parce que si nous voulons que les petits enfants soient bien traités

dans les crèches, il faut vraiment que les conditions salariales et professionnelles, ainsi que la formation professionnelle du personnel des institutions de la petite enfance soient les mêmes que pour la fonction publique municipale. Je ne trouve pas normal – je vous l'ai dit maintes fois ici – qu'il n'en soit pas ainsi. Vous, les libéraux, aviez vous-mêmes, avec d'autres partis de droite et de gauche unis, demandé qu'on rattache un certain nombre de crèches privées à celles de la Ville. Je vous ai dit à maintes reprises qu'il y avait parfois des employés qui étaient payés 1500 francs par mois. Si les libéraux trouvent que c'est décent, eh bien, c'est leur droit; mais ce n'est pas mon opinion.

Nous avons consacré 2 317 000 francs à l'amélioration pécuniaire des conditions de travail du personnel des institutions de la petite enfance, mais nous avons attribué près de 2 millions de francs à l'augmentation de places dans les crèches cette année. C'est un effort considérable, et il ne faut pas abuser de la confiance populaire, puisque les gens nous écoutent sur TV Léman bleu, pour leur dire qu'on donne de l'argent uniquement aux employés; c'est faux!

Nous avons aussi une augmentation des recettes sur les comptes des années antérieures, puisque nous accueillons plus d'enfants dans les crèches. Ce sont, Monsieur Harmann, 500 000 francs qui vont aller dans les caisses de votre magistrat préféré, M. Muller. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Harmann.

En ce qui concerne l'appartement de la Jonction, je ne sais pas d'où vous tirez les renseignements que vous nous donnez, Monsieur Harmann. Ils sont totalement faux! La personne dont vous avez parlé a reçu une aide pécuniaire de la Ville de Genève. Renseignez-vous avant d'affirmer de telles contre-vérités ici.

Quant aux prestations municipales, pour terminer, je pense qu'il est vrai que, dans quelques années et comme vous l'avez souligné, Monsieur Bonny, nous serons peut-être obligés de retrancher ces prestations municipales à celles qui sont octroyées par l'Etat. Cela se produira peut-être dans un avenir proche, mais ce n'est pas encore le cas pour l'instant, et je me réjouis, pendant la période difficile que nous vivons à l'heure actuelle avec le chômage qui augmente, comme l'a dit M^me^ Calmy-Rey mercredi passé dans son discours, que la Ville de Genève puisse encore aider les plus humbles et les plus défavorisés, les plus marginalisés de notre société. *(Applaudissements.)*

Page 106, cellule 5002, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Institutions privées (Crèches, garderies et jardins d'enfants, page jaune 142).

Le président. Nous avons reçu un amendement du Parti libéral demandant une diminution de 3 150 000 francs correspondant à la suppression de la subven-

tion des crèches et garderies. L'ancien montant est de 45 979 100 francs et le nouveau montant s'élèverait à 42 829 100 francs.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Pour parler français, nous vous proposons ici une diminution de la subvention à la petite enfance, c'est-à-dire que nous proposons de diminuer de 75% l'augmentation de la subvention intervenue entre le budget 2002 et le budget 2003, laquelle équivaut à un montant de 3 150 000 francs. J'ai le plaisir d'intervenir tout de suite après le magistrat Tornare au le sujet de la petite enfance, et il va peut-être pouvoir nous donner quelques éclaircissements. J'aimerais qu'on m'entende et qu'on me comprenne, ce serait une double joie, mais j'aimerais bien aussi personnellement comprendre.

Le magistrat Manuel Tornare accuse les libéraux de vouloir abuser la population et la confiance des spectateurs de TV Léman bleu… Quant à moi, j'aimerais comprendre, parce que ce sont les chiffres qui parlent, et je ne les ai pas inventés! Je les ai tirés de la proposition PR-249 du magistrat, dont nous aurons à débattre prochainement. Nous pouvons lire à la page 4 de ce document: «Une première mesure est effective depuis l'année 2002 par l'obtention d'un budget d'exploitation pour la création de 150 nouvelles places», montant qui est pris sur le groupe de comptes 365, ce qui correspond à une capacité d'accueil de 225 enfants supplémentaires environ. Une demande identique est déposée au projet de budget 2003. Effectivement, elle y figure, à hauteur de 2 millions environ.

Malheureusement, à la page 3 de cette même proposition, nous pouvons consulter les chiffres de l'Observatoire de la petite enfance qui, lui, comptabilise les places disponibles dans les crèches. Au bilan de l'année 2002 figurent 47 et non pas 150 nouvelles places supplémentaires créées, et 70,5 enfants qui en bénéficient au lieu de 225. De même, les totaux m'étonnent. Je viens d'entendre le magistrat dire que, depuis qu'il siège au Conseil administratif, 1000 places ont été créées dans les crèches… *(Dénégation de M. Tornare.)* Vous n'avez pas dit cela? Alors, je retire mes propos. Il n'en demeure pas moins que, selon la proposition PR-249, nous sommes loin des 1000 enfants accueillis, puisque l'Observatoire de la petite enfance en totalise 424,5.

Se basant sur la réflexion à laquelle a donné lieu la lecture de cette proposition, le groupe libéral s'est demandé à quoi sert donc tout cet argent dévolu aux institutions de la petite enfance. Le groupe libéral est attaché à ce que celles-ci soient performantes et il pense que notre municipalité doit, par ses subventions, permettre de répondre à la demande des familles qui, année après année, n'est pas satisfaite.

Nous nous sommes demandé pourquoi on nous promet en 2002 150 places d'accueil supplémentaires pour les institutions de la petite enfance, alors qu'aux

comptes cela ne se vérifie pas – nous sommes presque à la fin de 2002, et j'imagine que vous n'allez pas créer tout d'un coup 103 places entre ce soir et le 31 décembre, Monsieur Tornare. Pourquoi donc y a-t-il ce manque par rapport aux nouvelles places promises pour 2002? Nous nous sommes dit que le magistrat, ayant dans son programme électoral ou de législature de 1999 le projet de municipaliser les institutions de la petite enfance, était peut-être en train de le faire en douce, en augmentant simplement la masse salariale et notamment la part de la Ville dans les caisses de retraite des collaborateurs des institutions de la petite enfance, à savoir, en termes techniques, de mettre la FOP – la caisse de retraite des collaborateurs des institutions de la petite enfance – au niveau de la caisse de retraite des collaborateurs de la Ville, de façon à arriver au même niveau de la masse salariale. Nous serons peut-être surpris – enfin, pour certains – quand le magistrat viendra, en 2003 ou 2004, nous présenter sa proposition de municipalisation des institutions de la petite enfance: nous lui dirons alors que cette mise à niveau de la masse salariale coûte trop cher, et il nous répondra que c'est déjà fait, qu'il n'y a pas de millions supplémentaires à dépenser et qu'il conviendra alors d'en allouer d'autres pour créer des places de crèches.

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes attachés à créer de nouvelles places dans les crèches pour répondre aux besoins de la population. Après que notre Conseil a voté en 2002 une subvention pour créer 150 places dans les crèches, nous entendons les avoir. Or on nous dit qu'il n'y en a eu que 47 de créées! Nous avons donc un peu de peine à croire que, en votant 4,2 millions de francs ce soir – ce qui correspond à l'augmentation demandée pour la subvention des crèches – nous obtenions les places supplémentaires promises. Nous pensons que l'on nous mène un peu en bateau et que l'on est gentiment en train de faire des modifications salariales en termes de caisse de retraite pour les collaborateurs des instituions de la petite enfance.

C'est pourquoi nous vous invitons, non pas à supprimer la totalité de l'augmentation de cette subvention prévue entre le budget 2002 et le budget 2003, mais à n'en laisser que 25% et à diminuer de 3 150 000 francs cette demande de subvention pour les institutions de la petite enfance.

Le président. Je salue la présence à la tribune de deux anciens présidents de notre Conseil, MM. Pilly et Ulmann. *(Applaudissements.)*

M. Jacques François (AdG/SI). Le domaine de la petite enfance et les crèches font partie des priorités essentielles de l'Alternative. Je répète à la suite de M. Tornare que, ces dernières années, un nombre considérable de places ont

été créées dans les crèches. Néanmoins, vous le savez, la demande reste toujours aussi forte. En outre, au cours de ces dernières années, le magistrat a peu à peu réussi à faire en sorte que les employés des crèches bénéficient des mêmes conditions contractuelles et salariales que ceux de la Ville, ce qui était l'une de nos revendications. Ainsi, en s'attaquant au montant alloué aux institutions de la petite enfance et en proposant une diminution de plus de 3 millions de francs dans ce domaine, c'est à cette politique que la droite s'attaque. L'Alternative continuera à soutenir avec vigueur la politique actuelle du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement en ce qui concerne les institutions de la petite enfance. Elle vous engage donc à refuser cet amendement. *(Quelques applaudissements.)*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Oberholzer, je vous remercie de me voir déjà réélu en 2004, cela me fait plaisir. Vous retardez un petit peu! Je pense que vous n'avez pas bien étudié les budgets des années précédentes. Vous parlez de la FOP. Que les téléspectateurs et les conseillers municipaux qui ne sont pas forcément des spécialistes du domaine de la petite enfance sachent qu'il s'agit de la caisse de retraite du personnel des institutions de la petite enfance, puisque celui-ci n'est pas encore rattaché à la CAP, la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève. Nous avons déjà adapté les conditions de la FOP à celles de la CAP dans le budget 2001; Monsieur Oberholzer, vous êtes en retard d'une bataille! Vous avez voté cela peut-être – ou vous ne l'avez pas voté – sans le savoir. Ne m'accusez donc pas, cette année, de donner des avantages substantiels au personnel des institutions de la petite enfance en ce qui concerne les retraites; cela a déjà été fait et, pour moi, ce n'est que justice.

Vous étiez président de la commission consultative de la petite enfance il y a quelques mois, Monsieur Oberholzer, et à ce titre vous aviez reçu de ma part des tableaux comparatifs montrant ce que reçoit le personnel de la fonction publique municipale ou cantonale en ce qui concerne les pensions et les retraites, par rapport à ce que recevait auparavant le personnel des institutions de la petite enfance. C'était indécent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! C'est pour cela que j'ai voulu, au nom du Conseil administratif et d'une majorité du Conseil municipal, adapter la FOP – c'est ce qu'on appelle la «FOP adaptée» – et je m'en félicite, car je considère que cela fait partie de mon bilan et de celui du Conseil administratif – enfin, de sa majorité.

En ce qui concerne les nouvelles places d'accueil dans les crèches des institutions de la petite enfance, Monsieur Oberholzer, il faut bien savoir que, depuis 1999 – mon prédécesseur Rossetti avait à peu près la même politique dans ce domaine-là – nous inscrivons chaque année 150 places dans le budget de fonc-

tionnement. En effet, vous êtes en train de voter le budget de fonctionnement, pas celui des investissements. Au mois de janvier, vous aurez à voter une proposition d'investissements, la PR-249 – dont la présentation a été reportée à maintes reprises parce que nous avons un ordre du jour beaucoup trop important – qui demande 8,4 millions de francs pour les crèches.

Mais dans le budget de fonctionnement, en ce qui concerne les nouvelles places d'accueil dans les crèches, nous mettons chaque année le chiffre 150. Cependant, pour des raisons dues au marché immobilier, à l'acquisition de parcelles, à l'aménagement de villas ou de bureaux auquel nous procédons avec mon collègue Ferrazino pour les transformer en crèches, nous ne pouvons pas chaque année faire en sorte qu'il y ait 150 nouvelles places. Certaines années, il y en a plus, d'autres moins. Cela n'est pas lié au calendrier électoral, mais simplement au fait que, il y a quelques mois, il y avait sur le marché de location ou d'achat de locaux pour des crèches, vous le savez, un certain nombre d'indisponibilités. Nous ne pouvions donc pas acheter tout ce que nous voulions, parce qu'il n'y avait pas assez de locaux disponibles. Il y a aussi des locaux, par exemple aux Eaux-Vives, qu'on m'a proposés et qui, à mon avis, ne correspondent pas à ce que doit être une crèche, car ils sont situés au rez-de-chaussée, exposés aux gaz de voitures, etc.

Nous allons ouvrir une crèche prochainement, grâce à Marie Vanek ici présente, en collaboration avec l'Etat, à côté du Palais Eynard, à la rue Colladon. De la sorte, c'est à peu près 60 places d'accueil que nous allons offrir pour des enfants. Cette crèche sera prête au printemps 2003.

Je vous le répète, Monsieur Oberholzer, nous inscrivons chaque année 150 places d'accueil au budget pour les institutions de la petite enfance. C'est peut-être un chiffre virtuel, mais, en l'espace d'une législature, je peux vous assurer – je pourrai vous donner les chiffres correspondants en fin de législature – que nous retombons sur nos pieds au niveau des places créées, soit au niveau des budgets de fonctionnement, soit au niveau des budgets d'investissements, et c'est ce que veut la population, vous le savez. Nous demandons souvent l'aide de la Gérance immobilière municipale en ce qui concerne l'attribution de locaux pour la création de crèches. Mon collègue Muller, votre collègue de parti, vous le dira, Monsieur Oberholzer: il est extrêmement difficile de trouver des locaux pour des crèches et pour d'autres institutions de l'administration municipale comme les centres d'action sociale et de santé; nous avons beaucoup de difficultés à trouver de la place.

Pour terminer, je dirai à M. Oberholzer que nous essayons – vous savez que c'est le combat du Conseil administratif et que c'est aussi mon combat – de trouver de l'argent auprès de la Confédération. Je vous ai déjà annoncé la bonne nouvelle que M[me] Ruth Dreifuss m'a communiquée il y a quelques semaines: le

Conseil national et le Conseil des Etats vont voter prochainement 200 millions de francs pour les crèches de ce pays. La Ville de Genève touchera une partie de cette manne – ce n'est pas extraordinaire, je le reconnais.

Vous savez aussi qu'il y a un projet de loi du Conseil d'Etat concernant les crèches qui est pendant au Grand Conseil. Il y a aussi un projet de loi socialiste concernant les crèches. Nous allons, en 2003, recevoir de l'argent non seulement de l'Etat, mais aussi du Fonds d'équipement cantonal. Cela m'a été confirmé encore hier soir par l'Association des communes genevoise au cours d'une rencontre avec ses représentants. M. Plojoux m'a confirmé que l'on pourrait estimer entre 1,5 et 2 millions de francs en 2003 le montant alloué par le Fonds d'équipement cantonal aux crèches de la Ville de Genève. Vous voyez que nous essayons aussi de trouver de l'argent en dehors de la Ville de Genève, mais que nous sollicitons à la fois des fonds publics – qu'ils soient fédéraux ou cantonaux – et des fonds privés, puisque nous aménageons ou construisons des crèches avec des partenaires privés, ce qui, en général, plaît beaucoup aux libéraux.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). «Seuls les faits restent, et les faits sont têtus.» Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais plutôt votre gourou, puisque ces mots sont attribués à Karl Marx. *(Brouhaha.)* Il n'en demeure pas moins que j'ai bien entendu la réponse du magistrat Tornare. Il est fort possible que je retarde d'une guerre en ce qui concerne la FOP et sa mise à niveau par rapport à la CAP. Cependant, j'ai bien compris que, au lieu de répondre aux besoins et aux attentes de la population, l'effort principal du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a effectivement consisté à mettre à niveau les caisses de retraite des collaborateurs des institutions de la petite enfance.

Les «faits restent, et les faits sont têtus». Vous nous avez dit que vous avez fait mettre au budget 150 places supplémentaires dans les crèches par année et que vous terminerez donc la législature avec cet objectif de 600 nouvelles places. Monsieur Tornare, permettez-moi de vous rappeler que, à l'heure actuelle, vous en êtes à 283 places, avec déjà un manque par rapport aux 450 places que nous devrions avoir aujourd'hui. Ce n'est pas moi qui le dis, mais votre département, Monsieur Tornare. Ces chiffres figurent dans le projet de budget dont nous sommes saisis. C'est pour cela que nous maintiendrons notre amendement. Nous considérons que, avec les montants alloués, vous ne répondez pas aux besoins et aux attentes de la population qui demande des places de crèches et que vous ne faites qu'augmenter la masse salariale.

Cela dit, tout n'est pas noir dans ce tableau, et je tiens à vous féliciter de chercher d'autres sources de financement, que ce soit avec l'Association des com-

munes genevoises, le Canton ou la Confédération. Je vous recommande donc d'accepter notre amendement, parce que, avec ce montant, vous ne répondez pas aux besoins premiers de la population.

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral demandant une diminution de 3 150 000 francs est refusé par 55 non contre 19 oui (1 abstention).

Le budget de M. Tornare, pages 105 à 111, est adopté.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je profite d'avoir la parole, puisque nous venons de terminer l'examen de mon département, pour répondre à deux questions posées tout à l'heure par des conseillers municipaux et qui concernent indirectement ou directement mon département. La Maison des associations… *(Protestations sur tous les bancs.)* Une minute! Monsieur le président, j'en ai pour une minute!

Le président. S'il vous plaît, je vous prie d'écouter l'orateur!

M. Didier Bonny (DC). *(Brouhaha.)* Je voudrais simplement dire à M. Tornare qu'il donnera ses réponses au moment des communications du Conseil administratif, à 20 h 30, dans le calme, et tout le monde écoutera!

Le président. Nous allons procéder au vote du projet de budget. Nous avons déjà les chiffres déposés par les fonctionnaires du service du budget chargés des calculs et nous pouvons donc voter les arrêtés avant 18 h. Auparavant, nous avons quatre projets d'arrêtés de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer à voter.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-33[1] intitulé: «Donnons-nous les moyens de réduire la dette» et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-34[2] intitulé: «Réduisons la dette (bis)» et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (2 abstentions).

---

[1] Projet d'arrêté, 3860.
[2] Projet d'arrêté, 3861.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-35[1] intitulé: «Meilleure utilisation du Contrôle financier» et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-36[2] intitulé: «Pratiquons une politique anticyclique» et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Nous passons maintenant au vote des projets d'arrêtés du projet de budget.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté par 41 oui contre 35 non de l'Entente.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté par 50 oui contre 24 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté par 50 oui contre 24 non (1 abstention).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 007 666 425
sous déduction des imputations internes de	95 340 280
soit un total des charges nettes de	912 326 145

[1] Projet d'arrêté, 3861.
[2] Projet d'arrêté, 3862.

et les revenus à	1 045 188 149
sous déduction des imputations internes de	95 340 280
soit un total de revenus nets de	949 847 869

L'excédent de revenus présumé s'élève à 37 521 724 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	126 000 000
recettes	0
investissements nets	126 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	29 000 000
recettes	0
investissements nets	29 000 000
c) total	
dépenses	155 000 000
recettes	0
investissements nets	155 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		126 000 000
amortissements ordinaires	59 158 075	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 37 521 724	
autofinancement		96 679 799
insuffisance de financement		29 320 201
b) patrimoine financier		
investissements nets		29 000 000
amortissements (autofinancement)		624 878
insuffisance de financement		28 375 122

c) total		
investissements nets		155 000 000
amortissements ordinaires	59 782 953	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 37 521 724	
autofinancement		97 304 677
insuffisance de financement		57 695 323

Le solde non couvert au montant de 57 695 323 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 37 521 724 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2003, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2003 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2003.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2003 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 57 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie au 31.12.2003.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2003, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Le troisième débat aura lieu à 20 h 30.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous allons maintenant écouter les fifres et tambours, qui seront suivis par le bris de la marmite d'Escalade. J'invite les personnes présentes à la tribune du public ainsi que les journalistes à venir nous rejoindre.

Séance levée à 18 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3982

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3982

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2003 (PR-230 A/B). Suite du deuxième débat 3982

   – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Donnons-nous les moyens de réduire la dette» (PA-33) 4011

   – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Réduisons la dette (bis)» (PA-34) 4011

   – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Meilleure utilisation du Contrôle financier» (PA-35) 4012

   – Projet d'arrêté de MM. André Kaplun, Jean-Marie Hainaut et Jean-Pierre Oberholzer: «Pratiquons une politique anticyclique» (PA-36) 4012

4. Propositions des conseillers municipaux 4015

5. Interpellations 4015

6. Questions écrites 4015

La mémorialiste:
Marguerite Conus